

elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022 01.09.2022 Date d'exécution 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Version remplace la version de

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation elma clean 224 (EC 224) UFI: FT10-T08E-D00S-QUE7 Identifiant unique de formulation

Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de

maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Composant(s) déterminant la classification de danger 2-(2-aminoethoxy)éthanol, hydroxyde de sodium, 2-butoxyéthanol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 Utilisations industrielles

Usage de la substance/du mélange

Concentré de nettoyage légèrement alcalin aqueux avec agent d'inhibition de corrosion.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH Gottlieb-Daimler-Str. 17 D-78224 Singen (Htwl.) Téléphone +49 7731 882-0 Télécopie +49 7731 882-266 E-mail info@elma-ultrasonic.com Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

* 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, +49 761 19240

France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification

N° 1272/2008 [CLP]

D'après les données d'essais. Met. Corr. 1, H290

Skin Irrit. 2, H315 Méthode de calcul. Eye Dam. 1, H318 Méthode de calcul.

Consignes en cas de risques physiques H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

* 2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

2-(2-aminoethoxy)éthanol, hydroxyde de sodium, 2-butoxyéthanol



elma clean 224 (EC 224)

14.12.2022 01.09.2022 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Date d'édition Date d'exécution Version remplace la version de

Pictogrammes des risques



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux. H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Autre étiquetage caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

- < 5% agents de surface anioniques
- < 5% agents de surface non ioniques
- < 5% savon
- < 5% phosphates

* 2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes noncibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
15763-76-5	239-854-6	cumènesulfonate de sodium	< 5 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
164524-02-1	629-764-9	cumènesulfonate de potassium	< 5 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
111798-26-6		ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether	< 5 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	
102-71-6	203-049-8	triéthanolamine [2,2',2"- nitrilotriéthanol]	< 5 pds %		



elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022

Date d'exécution 01.09.2022

Version 2.4 (fr)

remplace la version de 14.07.2020 (2.3)

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE		
929-06-6	213-195-4	2-(2-aminoethoxy)éthanol	< 2 pds %	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318			
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	< 2 pds %	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	Skin Corr. 1A;H314: C>=5% Skin Corr. 1B;H314: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2;H315: 0.5%<=C<2% Eye Dam. 1;H318: C>=2% Eye Irrit. 2;H319: 0.5%<=C<2%		
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol	< 2 pds %	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373	ATE(voie orale): 1200 mg/kg ATE(inhalation vapeurs): 3 mg/L		
Numéro d'en REACH	nregistrement	Nom de la substance					
01-21194894	411-37	cumènesulfonate de sodium					
01-2119489427-24		cumènesulfonate de potassium					
Not relevant (polymer		ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether					
01-2119486482-31		triéthanolamine [2,2',2"-nitrilot	triéthanolamine [2,2',2"-nitrilotriéthanol]				
01-2119520701-52		2-(2-aminoethoxy)éthanol	2-(2-aminoethoxy)éthanol				
01-21194578	892-27	hydroxyde de sodium					
01-2119475	108-36	2-butoxyéthanol					

Indications diverses

Mélange alcalique aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, hydroxide de sodium, agents complexants, phosphates, solvant et amines.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.



elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022
Date d'exécution 01.09.2022
Version 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3)

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

Demander immédiatement un avis médical.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médicin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Aucune autre information disponible.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Fau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone Phosphore oxydes Dioxyde de soufre (SO2)

* 5.3 Conseils aux pompiers

* Equipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

* Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Veiller à assurer une aération suffisante.

Protection individuelle

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.



elma clean 224 (EC 224)

14.12.2022 01.09.2022 Date d'édition Date d'exécution 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Version remplace la version de

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit: Liant universel

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

* 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter d'inspirer les aerosoles. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Matériau approprié pour le sol:

Résistant au lessivage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Ne pas stocker ensemble avec:

Acide

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Stocker à une température comprise entre 0 et 30 °C

Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C

Durée de stockage: 4 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

aucune autre

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyéthanol	20 [ml/m³(ppm)]
			98 [mg/m³]
			Court terme(ml/m³) 50
			Court terme(mg/m ³) 246
			à résorption cutanée
			2000/39/CE



elma clean 224 (EC 224)

Date d´edition 14.12.2022

Date d'exécution 01.09.2022

Version 2.4 (fr)

remplace la version de 14.07.2020 (2.3)

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	20 [ml/m³(ppm)] 98 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 50 (1) Court terme(mg/m³) 246 (1) Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. (1) 15 minutes average value (BE)
1310-73-2	215-185-5	Sodium hydroxide	2 (1) [mg/m³] (1) Additional indication "M" means that irritation occurs when the exposure exceeds the limit value or there is a risk of acute poisoning. The work process must be designed in such a way that the exposure never exceeds the limit value. For evaluation, the sampled period should be as short as possible. However, the sampled period shall be long enough to perform a reliable measurement. The measured result shall be related to the considered period. (BE)
102-71-6	203-049-8	Triethanolamine	5 [mg/m³] (BE)
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	10 [ml/m³(ppm)] 49 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 20 Court terme(mg/m³) 98 (CH)
1310-73-2	215-185-5	Sodium hydroxide	2 inhalable aerosol [mg/m³] Court terme(mg/m³) 2 inhalable aerosol (CH)
102-71-6	203-049-8	Triethanolamine	5 (1) [mg/m³] Court terme(mg/m³) 5 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	10 [ml/m³(ppm)] 49 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 50 (1) Court terme(mg/m³) 246 (1) Bold type: Restrictive statutory limit values Skin (1) 15 minutes average value (F)
1310-73-2	215-185-5	Sodium hydroxide	2 [mg/m³] (F)
1310-73-2		Sodium (hydroxyde de)	2 [mg/m³] FT no. 20
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyéthanol	2 [ml/m³(ppm)] 9,8 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 30 Court terme(mg/m³) 147,6 * / TMP No. 84 / FT No. 76



elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022
Date d'exécution 01.09.2022
Version 24 (fr) 14.07.2020 (2.3)

 $n^{\circ}CAS$ $N^{\circ}CE$ valeur limite au poste de travail Agent

2 [ml/m³(ppm)] 9,8 [mg/m³] 111-76-2 2-Butoxyéthanol

Court terme(ml/m³) 30 Court terme(mg/m³) 147,6 *, TMP no. 84, FT no. 76

DNEL salarié

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)éthanol	0.15 mg/m³	long terme par inhalation (local)	Facteur d'évaluation 75
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)éthanol	16.8 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25
929-06-6	2-(2-aminoethoxy)éthanol	4.8 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 100
1310-73-2	hydroxyde de sodium	1 mg/m³	long terme par inhalation (local)	Facteur d'évaluation 1
111-76-2	2-butoxyéthanol	98 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 9
111-76-2	2-butoxyéthanol	125 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"- nitrilotriéthanol]	1 mg/m³	long terme par inhalation (local)	
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"- nitrilotriéthanol]	7.5 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 50
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	37.4 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	191 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 100
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	37.4 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 25
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	191 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 100

PNEC

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
111-76-2	2-butoxyéthanol	8.8 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 10
111-76-2	2-butoxyéthanol	463 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 1
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"- nitrilotriéthanol]	0.32 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 50
102-71-6	triéthanolamine [2,2',2"- nitrilotriéthanol]	10 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 100
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	0.1 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 1000
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	100 mg/L	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	0.1 mg/L	sédiment, eau douce	Facteur d'évaluation 1000
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	100 µg/kg	station d'épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition Ventilation technique en cas d'exposition continue.

Protection individuelle

Protection yeux/visage lunettes assurant une protection complète des yeux



elma clean 224 (EC 224)

14.12.2022 01.09.2022 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Date d'édition Date d'exécution Version remplace la version de

Protection des mains

gants (résistants aux lessives alkalines et solvants)
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: FKM, 0,4mm.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: Butyl, 0,5mm.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire. Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Indications diverses

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour triéthanolamine.

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour hydroxyde de sodium.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur

jaune clair

Odeur

douce

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			2-butoxyéthanol: 0,48 - 288 mg/m3 (0,1 - 58,6 ppm).
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification ≤ -5 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥ 100 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 10.6 Vol-%		Valeur pour 2- butoxyéthanol.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 1.1 Vol-%		Valeur pour 2- butoxyéthanol.
Point éclair			Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammabilité	230 °C		Valeur pour 2- butoxyéthanol.
Température de décomposition	≥ 100 °C		
рН	dans l'état fourni 12.7 (20°C)		
Viscosité			non déterminé
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n- octanol/eau (valeur log)	0.83		Valeur pour 2- butoxyéthanol.
Pression de vapeur	env. 24 hPa (20°C)		



elma clean 224 (EC 224)

 Date d'édition
 14.12.2022

 Date d'exécution
 01.09.2022

 Version
 2.4 (fr)

 remplace la version de
 14.07.2020 (2.3)

	Valeur	Méthode	Source. Remarque
Densité et densité relative	1.07 g/cm³ (20°C)		, ,
Densité de vapeur relative	4.1		Valeur pour 2- butoxyéthanol.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

* 9.2 Autres informations

* Informations sur les classes de danger physique

* Explosifs

* Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a). CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

* gaz inflammables

* Estimation/classification

non applicable (liquide).

* Aérosols

* Estimation/classification

non signifiante - aucun aérosol.

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

* Gaz comburant

* Estimation/classification

non applicable (liquide).

* gaz sous pression

* Estimation/classification

non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

* liquides inflammables

* Estimation/classification

non inflammable, non combustible (Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C).

* solides inflammables

* Estimation/classification

non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).

CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

* Liquides pyrophoriques

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1). CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

* Matières solides pyrophoriques

* Estimation/classification

non applicable (liquide).



elma clean 224 (EC 224)

 Date d'édition
 14.12.2022

 Date d'exécution
 01.09.2022

 Version
 2.4 (fr)

 remplace la version de
 14.07.2020 (2.3)

* matières et mélanges auto-échauffants

* Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

* Estimation/classification

non signifiante - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1). CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

* Liquides comburants

* Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Matières solides comburantes

* Estimation/classification

non applicable (liquide).

* Peroxydes organiques

* Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	59.6 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	
Taux de corrosion (mm acier/année)	0.02 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	

* Estimation/classification

Le mélange est classé comme corrosif pour les métaux (Met. Corr. 1 H290).

* Explosibles désensibilisés

* Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

* Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Taux d'évaporation			2-butoxyéthanol: 0,07 (ASTM D3539) / 163 (DIN 53170).
Teneur en solvant	< 2 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

* Autres informations

Aucune autre information signifiante disponible.



elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022

Date d'exécution 01.09.2022

Version 2.4 (fr)

remplace la version de 14.07.2020 (2.3)

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

* 10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec:

Acide

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact de l'acide nitrique.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts. Agent oxydant Acide nitrique Chlorures d'acide, inorganique Corrode l'aluminium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	n°CAS929-06-6 2-(2- aminoethoxy)éthanol DL50: 2558 mg/kg Espèce Rat		
	n°CAS111-76-2 2- butoxyéthanol 1200 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	n°CAS111-76-2 2- butoxyéthanol DL50: 320 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	n°CAS929-06-6 2-(2- aminoethoxy)éthanol DL50: > 3000 mg/kg Espèce Lapin		
	n°CAS111-76-2 2- butoxyéthanol DL50: 220 mg/kg Espèce Lapin		



Toxicité inhalatrice aiguë

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Source, Remarque

elma clean 224 (EC 224)

14.12.2022 01.09.2022 Date d'édition Date d'exécution

toxicité aiguë

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Version remplace la version de Dose efficace Méthode, Évaluation

Toxicité inhalatrice aiguë

(vapeur) > 50 mg/L

n°CAS111-76-2 2-ATE: Estimation de la

butoxyéthanol

Toxicité inhalatrice aiguë

(vapeur) CL50: 3 mg/L n°CAS111-76-2 2-

butoxyéthanol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: 2.2 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation Méthode Source, Remarque Irritant. Méthode de calcul.

* Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque	
Risque de lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.		

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Le mélange n'est pas classé		Méthode de calcul.	
comme sensibilisant cutané.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

* Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique



elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022
Date d'exécution 01.09.2022
Version 2.4 (fr)
remplace la version de 14.07.2020 (2.3)

* STOT SE 1 et 2

* Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique). Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* Effet narcotique

* Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

* Autres informations

Contient 2-butoxyéthanol.

* Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée). Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* Danger par aspiration

* Estimation/classification

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction. dessèche la peau

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1 Toxicité

* Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	CL50: 67.8 mg/L	calculé.	
	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na- alkyl-PEG-ether CL50: 64 mg/L Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 66 mg/L	calculé.	
	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na- alkyl-PEG-ether EC50 227 mg/L Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		



elma clean 224 (EC 224)

Date d´édition 14.12.2022

Date d'exécution 01.09.2022

Version 2.4 (fr)

remplace la version de 14.07.2020 (2.3)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 20.5 mg/L	calculé.	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classificationNocif pour les organismes aquatiques.

* 12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 80 %	calculé.	diminution du COD Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Proprietes alcaliques sont elimineés à 100%.
Biodégradation	Taux de décomposition 96 % Durée du test 19 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS102-71-6 triéthanolamine [2,2',2"- nitrilotriéthanol]
Biodégradation			n°CAS1310-73-2 hydroxyde de sodium
			Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation	Taux de décomposition 62 % Durée du test 28 d	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na alkyl-PEG-ether
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na alkyl-PEG-ether
Biodégradation	Taux de décomposition 62 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na alkyl-PEG-ether
Biodégradation	Taux de décomposition 65.1 % Durée du test 28 d	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	n°CAS111798-26-6 ester d'acid phosphorique de Na alkyl-PEG-ether
Biodégradation	Taux de décomposition 99 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	n°CAS15763-76-5 cumènesulfonate de sodium
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	n°CAS164524-02-1 cumènesulfonate de potassium
Biodégradation	Taux de décomposition 84 % Durée du test 28 d	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	n°CAS929-06-6 2-(2- aminoethoxy)éthanol
Biodégradation	Taux de décomposition 90.4 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	n°CAS111-76-2 2- butoxyéthanol



elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022 01.09.2022 Date d'exécution 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Version remplace la version de

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition 95 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	n°CAS111-76-2 2- butoxyéthanol

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

2-butoxyéthanol: L'accumulation significative dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,83).

cumènesulfonate de sodium: La bioaccumulation est improbable.

cumènesulfonate de potassium: La bioaccumulation est improbable.

hydroxyde de sodium: Aucune bioaccumulation.

2-(2-aminoethoxy)éthanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: -1,89).

ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether: non disponible.

triéthanolamine: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (BCF: <0,4).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

cumènesulfonate de sodium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

cumènesulfonate de potassium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

hydroxyde de sodium: Mobile dans une ambiance aqueuse.

2-(2-aminoethoxy)éthanol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

ester d'acid phosphorique de Na-alkyl-PEG-ether: non disponible. 2-butoxyéthanol: Adsorption faible sur le sol (Koc: 67). triéthanolamine: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue (Koc: 10).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système Ce produit ne contient endocrinien aucune substance avant	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
des propriétés de			aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes noncibles, car aucun constituant ne répond aux

* 12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	valeur	Methode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	318 mg O2/g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Máthada

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Valour

Aucune autre information signifiante disponible.

Course Demoraus



elma clean 224 (EC 224)

Date d'édition 14.12.2022

Date d'exécution 01.09.2022

Version 2.4 (fr)

remplace la version de 14.07.2020 (2.3)

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit 200129 *	Désignation des déchets détergents contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Élimination appropriée / Produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des réglements administratifs en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1824	ONU 1824	ONU 1824
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	Sodium hydroxide solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1824
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C5
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	E



elma clean 224 (EC 224)

14.12.2022 01.09.2022 Date d'édition Date d'exécution 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Version remplace la version de

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1824

Nom d'expédition des Nations unies SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport 8 Groupe d'emballage Ш Dangers pour l'environnement Non Quantité limitée (LQ) 5 L Polluant marin Non **EmS** F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1824

Nom d'expédition des Nations unies Sodium hydroxide solution

Classe(s) de danger pour le transport Groupe d'emballage Ш Non Dangers pour l'environnement

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations

négligeable

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

autres réglementations (UE)

À observer:

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV Teneur en COV, état de livraison < 2 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.



elma clean 224 (EC 224)

14.12.2022 01.09.2022 Date d'édition Date d'exécution 2.4 (fr) 14.07.2020 (2.3) Version remplace la version de

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DNEL: dose dérivée sans effet DOC: Carbone organique dissous

EmS: procédures d'urgence IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

SCL: Specific concentration limit

TI: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.

Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente